

Commission du conseil d'agglomération sur le développement économique

Recommandations sur la Grappe des TIC

11 mai 2009

LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION SUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Remercie la direction et le personnel de TechnoMontréal pour leur collaboration active et fructueuse aux travaux de la commission,

Et remercie les fonctionnaires qui ont participé au processus pour la qualité de leurs interventions lors des séances de travail de la commission.

CONSIDÉRANT l'importance de la Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC) qui génère des revenus de l'ordre de 25 G\$ annuellement et totalise quelque 116 000 emplois dans la région de Montréal;

CONSIDÉRANT que 12 500 de ces emplois se retrouvent dans des activités de recherche et de développement essentielles à la croissance de la Grappe;

CONSIDÉRANT la concurrence accrue d'autres villes dans le domaine des TIC;

CONSIDÉRANT la nécessité de promouvoir les investissements dans les TIC dans l'agglomération de Montréal;

CONSIDÉRANT que les arts, les sciences et les technologies se côtoient au sein de la Grappe des TIC et constituent un atout distinctif de la créativité montréalaise;

CONSIDÉRANT l'existence de la Table de concertation permanente sur les arts numériques, à laquelle participe la Ville de Montréal et la publication en janvier 2007 du mémoire *Les arts numériques à Montréal, le capital de l'avenir*;

CONSIDÉRANT que la présence d'infrastructures urbaines de télécommunications à la fine pointe de la technologie, comme le sans fil et la fibre optique, est essentielle au développement d'un Montréal «branché» et à la croissance de la Grappe des TIC;

CONSIDÉRANT que la forte expertise de deux grandes langues, l'anglais et le français, et le caractère multilingue de la main-d'œuvre que l'on retrouve sur le territoire de l'agglomération de Montréal constituent des atouts pour la Grappe des TIC;

CONSIDÉRANT la transversalité des TIC qui touchent directement tous les secteurs de l'économie et toute la population;

CONSIDÉRANT l'importance pour l'agglomération de Montréal d'établir des liens étroits de collaboration avec TechnoMontréal et ses différents chantiers qui visent la main-d'œuvre, l'innovation, la commercialisation et le financement afin de maximiser les retombées de ces chantiers sur le territoire de l'agglomération;

La commission recommande :

Reconnaissance et croissance de la Grappe

R-1

Que le Conseil d'agglomération reconnaisse l'importance de la Grappe des technologies de l'information et des communications (TIC) dans le développement économique et social du Grand Montréal, avec une position de moteur économique pour l'ensemble du Québec.

R-2

Que le conseil d'agglomération appuie l'objectif retenu par TechnoMontréal de croissance de 50 % en cinq ans de l'industrie des TIC à Montréal et mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il mette en œuvre des moyens pour concrétiser cet appui.

R-3

Que le Conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il étudie plus en profondeur, avec la collaboration de TechnoMontréal, des mesures de soutien et d'accélération du développement de l'industrie des TIC sur son territoire afin d'en maximiser les retombées sociales et économiques.

Promotion de l'industrie et des carrières**R-4**

Que le conseil d'agglomération reconnaisse Montréal comme centre de créativité et d'innovation dans le domaine des TIC et qu'il mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine :

- pour qu'il contribue à la promotion internationale du savoir-faire montréalais dans les TIC;
- pour qu'il mette en place des mesures pour appuyer et promouvoir le secteur des TIC sur son territoire, en appui à TechnoMontréal et aux partenaires de la Grappe;
- pour qu'il encourage la création d'événements et d'activités et appuie les divers événements existants qui font la promotion de l'industrie des TIC et des carrières qu'elle propose, comme le Festival Euréka, ou la Boule de cristal du CRIM.

R-5

Que le Conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour qu'ils fassent la promotion des opportunités de carrières en TIC dans l'agglomération de Montréal, notamment auprès des jeunes, des étudiants, des immigrants et de ses citoyens à travers les organismes municipaux et paramunicipaux et en appuyant les activités des organismes engagés auprès de cette clientèle, notamment les partenaires impliqués dans le chantier main-d'œuvre de TechnoMontréal dont le Regroupement des collèges du Montréal Métropolitain, la Coalition canadienne pour la relève en TIC, TechnoCompétences, les universités de son territoire et la CRÉ de Montréal.

Formation**R-6**

Que le conseil d'agglomération fasse des représentations auprès du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour que les institutions d'enseignement puissent bénéficier d'un financement adéquat pour la formation des adultes dans le domaine des TIC.

R-7

Que le conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour qu'ils poursuivent leur soutien aux travaux de la Table des partenaires pour la persévérance scolaire à Montréal.

R-8

Que le conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour évaluer d'autres actions que Montréal pourrait mener pour favoriser le rapprochement entre l'industrie des TIC et le milieu de l'éducation dans le but de promouvoir la formation et les carrières dans ce secteur.

Innovation, créativité et recherche et développement**R-9**

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour faire en sorte que Montréal prenne une part active à la promotion de l'innovation dans les TIC et qu'il accorde une place importante à cette dimension dans la prochaine Stratégie de développement économique de l'agglomération de Montréal.

R-10

Que le conseil d'agglomération encourage la poursuite des travaux du comité de la Conférence régionale des élus (CRÉ) *Montréal, ville apprenante de savoir et d'innovation*.

R-11

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour que des demandes soient faites aux gouvernements du Québec et du Canada afin d'adapter les programmes de soutien aux entreprises des TIC pour tenir compte de leurs caractéristiques et de leurs besoins en matière de recherche et de développement, notamment dans les secteurs qui combinent arts et technologies, comme le secteur des arts numériques.

R-12

Que le conseil d'agglomération mandate les services municipaux appropriés pour évaluer le rôle que Montréal pourrait jouer pour favoriser la mise en place d'une infrastructure urbaine essentielle : un réseau complet de fibre optique sur le territoire, permettant les communications à très grande vitesse et contribuant à la créativité, à l'innovation et au développement de la Grappe des TIC.

À cet égard, la commission réitère les recommandations qu'elle a déposées au conseil d'agglomération le 31 janvier 2008 relativement au développement d'une autre infrastructure essentielle : un réseau de communications sans fil sur le territoire de l'agglomération.

Soutien à l'entrepreneuriat**R-13**

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine :

- pour qu'il s'assure que les programmes actuels de soutien au développement économique soient adaptés ou modifiés pour permettre de soutenir des initiatives sectorielles dans le domaine des TIC, notamment la création de lieux propices à l'incubation et à la naissance de projets d'entreprises innovantes et qu'il évalue la possibilité de créer un programme de soutien spécifique destiné aux entreprises existantes en TIC;
- afin qu'il favorise la collaboration et l'intégration des organismes de développement économique et de soutien aux entrepreneurs de son territoire avec le réseau d'organismes, d'institutions et d'entreprises de la Grappe des TIC afin de mieux soutenir la croissance de nouvelles entreprises des TIC en leur donnant accès à des ressources, de l'expertise et un réseau d'affaires adapté au secteur des TIC, notamment aux niveaux de l'accès au financement, à l'innovation et à l'exportation.

R-14

Que le conseil d'agglomération mandate le Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine pour qu'il développe une stratégie et des moyens pour favoriser une plus grande présence des entreprises des TIC dans les missions économiques internationales menées par la Ville de Montréal et ses partenaires.

Enfin, en plus des recommandations qu'elle adresse au conseil d'agglomération, la commission invite TechnoMontréal à assumer un leadership rassembleur auprès des gouvernements et de l'industrie des TIC pour trouver des solutions au problème du financement de la formation de la main-d'œuvre.